

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 9

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation d'un déplacement à Gênes en Italie
Présence du Conseil Départemental des BdR sur l'opération "Bonjour Provence "

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales
12255**

ZONE DE L'ACTION :

Gênes - Italie

THEME DE L'INTERVENTION :

Développement économique – Promotion du Territoire de Provence

OBJECTIFS DU PROJET « Bonjour Provence » :

Promotion du savoir faire des artisans de Provence en favorisant leur accès au marché italien.

OBJET DU RAPPORT :

- Autoriser le déplacement à Gênes d'une délégation du Conseil Départemental des BdR et ce, afin qu'elle y représente la collectivité lors de l'inauguration de la Manifestation qui se tiendra à Gênes du 21 au 25 Octobre 2016,
- Autoriser la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement.

Ce déplacement sera aussi l'occasion de rencontrer les autorités politiques de la « Provincia di Genova » avec laquelle le Conseil Départemental des BdR est lié par un accord de coopération décentralisée depuis le 17 Octobre 1997.

PRESENTATION DE L'ACTION

Pour mémoire, un vote en commission permanente du 13 juillet, validait le soutien de la collectivité à la manifestation « Bonjour Provence et la France » portée par la Chambre de Commerce italienne et conduite en partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme.

Contexte de l'opération « Bonjour Provence »

L'Italie est confirmée en 2015 comme le 1^{er} client et fournisseur de la Région PACA ainsi que le 7^{ème} pays fournisseur et 1^{er} client du territoire des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs 8 millions de touristes italiens sont attendus tous les ans en France.

Les 3 principaux sites d'intérêt pour ces derniers sont : Paris Ile de France, Lyon Rhône Alpes et la Provence - Alpes – Côte-d'Azur.

Le marché, les investisseurs et les touristes italiens sont donc des cibles prioritaires de l'action d'attractivité de la collectivité.

Fortes des très bons résultats obtenus par les entreprises locales lors des éditions précédentes à Gênes, la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille (CCIFM) organisera de nouveau en 2016, la manifestation « **Bonjour Provence et la France** », qui se veut être la vitrine de présentation du savoir-faire français, en particulier provençal.

Par ailleurs, le CD13 est le partenaire principal de :

- o Le pavillon Italie de la 92^{ème} Foire Internationale de Marseille, du 23 au 3 octobre 2016,
- o L'opération « Artigiano in Fiera », du 3 au 11 décembre à Milan.

Objet du déplacement

Le Conseil Départemental des BdR est le principal partenaire financier de cette opération.

Sa présence est signalée sur tous les supports de presse et de communication consacrés à la manifestation et un espace institutionnel lui est réservé sur la manifestation. Espace qu'il se proposera de partager avec Bouches-du-Rhône Tourisme.

Au titre de son statut de partenaire principal, la collectivité est invitée à être présente sur la manifestation et sa présence est vivement attendue au moment de l'inauguration de cette dernière.

AUTORISATION DE L'OPERATION

Caractère de la mission : Europe

Lieux : Gênes - Italie

Dates : Dernier trimestre 2016 (sous réserve de modification de date).

Composition fonctionnelle de la délégation : des conseillers départementaux, d'agents du Département et des invités (soit des personnes qui, de l'extérieur, apporteront leurs concours à la bonne exécution et communication du déplacement).

Le budget de l'opération sera constitué de dépenses de transports, dépenses de séjour (restauration et hébergement), de frais d'assurance et de dépenses accessoires et nécessaires. Ce budget peut être évalué aujourd'hui à la somme prévisionnelle de 5.000 euros.

Cette même Commission Permanente statuera sur la délivrance d'un mandat spécial aux Conseillers départementaux membres de la mission et identifiera également les invités.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental.

Lignes de la Direction des Relations internationales

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents –

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission à l'étranger, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le principe :

- **d'autoriser le principe d'un déplacement à Gênes en Italie** d'une délégation du Conseil départemental, en octobre 2016, afin d'y rencontrer les autorités locales, les représentants de la société civile dont ceux du monde économique et d'y représenter la collectivité sur l'opération « Bonjour Provence »,
- **de reconnaître l'intérêt départemental** de ce déplacement,
- **de valider la composition prévisionnelle** de principe de la délégation, composée d'élus départementaux et locaux, d'agents de la collectivité et de personnalités qualifiées, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
- **de donner à la Présidente la capacité de délivrer des mandats spéciaux** aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- **de valider la prise en charge directe par la collectivité** et ce, afin de notamment financer la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de séjours, des frais nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission, des dépenses nécessaires de séjour sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission,
- **d'affecter prévisionnellement 5.000 € pour ce déplacement sur les lignes**
 - DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
 - DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,sur les crédits inscrits au budget départemental 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

